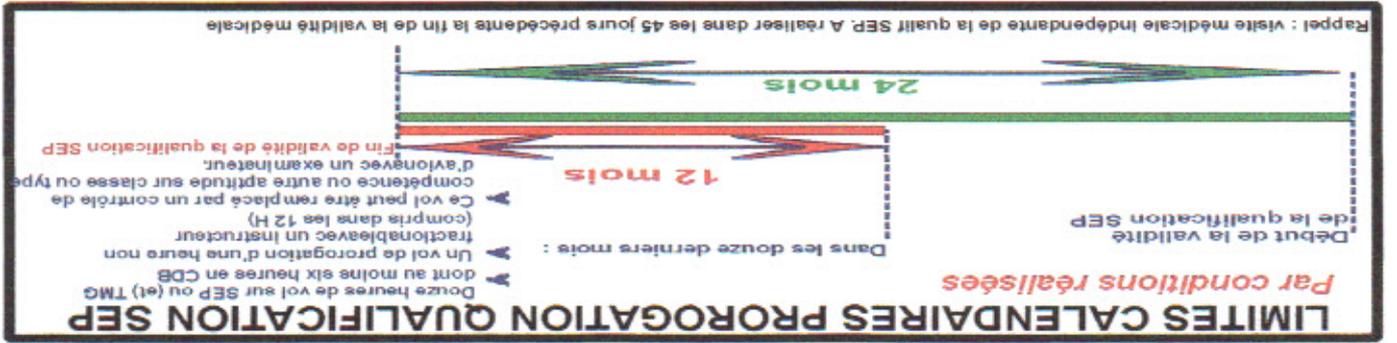


Bons vols et ... en toute sécurité naturellement.

Certifié exact sur l'honneur. A (ville) le (date) Signature. Un vol d'entraînement avec un FI d'une durée de H et mn. Nombre de décollages et d'atterrissages dans cette période. Dans les 12 mois précédant la fin de validité. H et mn dont H et mn en qualité de CDB.

« Arrête le présent carnet de vol au total général de ... heures et ... minutes dont H et mn en qualité de commandant de bord. Lors des prorogations ou renouvellements, le carnet de vol doit être arrêté par le pilote au jour de présentation au Bureau des Licences et comporter les mentions suivantes :

- L'aptitude médicale (validité : Cinq ans pour les moins de quarante ans et deux ans pour les 40 ans et plus).
- La qualification de classe SEP (validité : 24 mois) ;
- Une licence TT ou PPL ou supérieure (utilisable si les validités de qualif SEP et médicale sont en cours) ;



Nom Prénom : Validité Qualif SEP : Qualif FI n° : Autorisation FE n° : Licence n° : Validité médicale : Validité FI : Validité FE :



MARQUE-PAGE CARNET DE VOL

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN VOYAGE

- Pilote**
- Pièce d'identité, licence de pilote
- Certificat médical valide (âge < 40 ans validité 5 ans, âge > 40 ans validité 2 ans).
- Qualification de classe valide (SEP validité 2 ans) avec, si emport de passagers, expérience récente d'au moins 3 décollages et 3 atterrissages dans la même classe d'avion dans les 90 jours précédant le vol. De nuit, inclure 1 Déco et 1 Att dans les 90 jours.
- Cartes aéronautiques et VAC appropriées à la route envisagée et aux aérodromes utilisés ou susceptibles de l'être en déroutement
- Plan de vol : formulaire à bord si déposé

- Aéronef**
- Certificat d'immatriculation (CI)
- Certificat d'Examen de Navigabilité (CEN) valide et CDN associé
- Certificat de Limitation de Nuisance (CLN) si avion sorti après 01/1980
- Licence de Station d'Aéronef (LSA) si radio à bord
- Fiche de pesée et Manuel de vol
- Carnet de route (à compléter, au plus tard en fin de journée)
- > Attestation d'assurance (non obligatoire sauf si vol à l'étranger).

EMPORT DE CARBURANT

Au départ, en voyage :
Quantité nécessaire au voyage (montée, croisière, descente) compte tenu du vent sur la route (ou + 10 % si vent indéterminé) = Délestage + mise en route et roulage (10 mn) + arrivée et roulage (10 mn), sans oublier les 20 mn réglementaires en croisière économique de jour (ou 45 mn de nuit) ET fonds de réservoir non utilisables.

- Si masse et centrage sans problème : réservoirs pleins.

Au départ, en local : quantité pour 30 mn mini

A l'arrivée, voyage ou local : quantité pour 15 mn mini

Limites de masse et centrage jamais dépassées.

Notams, SUP AIR, Activation des Zones (R, ZRT, ZIT, RTBA)

Informations sur [olivia.aviation-civile.gouv.fr](http://www.olivia.aviation-civile.gouv.fr) ou auprès d'un BRIA

Le point sur RTBA : 0.800.24.54.66 et 0.800.21.74.37

MÉTÉO Aérofax +(33) 05 61 07 84 85

Internet www.météo.fr

..... <http://www.olivia.aviation-civile.gouv.fr>

..... <http://www.orbify.com/ORBITEST/metmap.php>

Répondeur.....0892 681 013 (0.34€/mn)
Prévisionniste.....0899 701 215 (1.35€+0.34€/mn)
- En local comme en voyage, dossier météo le plus récent (TEMSI France - Carte des vents - METAR-TAF).

- Analyse et représentation de la réalité actuelle et évolutive.

- Prévission conditions Météo en cas de déroutement ou demi-tour.

Transpondeur (sur territoire français et métropolitain)

Obligatoire en EAC ou si FL >115. En classe E et G : 7000 + ALT

Urgence et détresse 7700 + ALT

Panne radio..... 7600 + ALT

Récepteur GPS

- Apprentissage obligatoire au sol avant emploi.

- Connaissance des limitations, altérations, mise à jour, alimentation.

- Utilisation uniquement des fonctions maîtrisées

- User's Way-points & Routes programmées avant le départ.

Déroutement (TRAMER)

Top (heure de passage repère) / Route (Choix d'un terrain et estimation Cap) /

Altitude / Moteur (contrôles instrumentaux et réglages) / Estimé arrivée (faisabilité

météo et coucher soleil) et Essence (bilan carburant) / Radiocom et Radionav.

Appui possible SIV ou Info régional pour Notams et Météo à l'arrivée.

Nuit aéronautique en Métropole

De l'heure Coucher du soleil (SS) + 30 mn au lever (SR) – 30 mn.

Pas de HEA au-delà de SS, possibilité égarement, trafic dense...

Plan de vol (FPL / PLN)

Dépôt : obligatoire si survol de l'eau ou vol transfrontières

par Tél : 0 810 IFR VFR (0 810 437 837) ou à un BRIA

ou par internet : olivia.aviation-civile.gouv.fr

Activation et clôture : activer le PLN au décollage ou 30 mn avant la

mise en route de nuit ou vol international.

Clôture auprès d'un SIV ou d'un ATC. En cas d'absence de contact radio, téléphonez à un BRIA ou au 0 810 437 837.

Incident / Accident

Fréquence de détresse : 121,500 MHz ou Fréquence du dernier SIV ou ATC avec lequel vous étiez en contact radio.

- Si accident, restez proche de l'épave (sauf feu).

- Au sol, utilisez la balise de détresse (406 MHz) en manuel (PLB).

N° d'appel téléphonique universel d'urgence 112.

- Déclaration volontaire au REC, Tél : 0810 003 034 ou sur www.bea.fr.org.